



**Délibération n° D2020-1 du 9 mars 2020**

**Compte financier de l'exercice 2019**

**Conseil d'administration du 9 mars 2020**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

**Article 1**

**Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :**

- 636,87 ETPT dont 624,19 sous plafond et 12,68 ETPT hors plafond
- 50 247 078,41 € d'autorisations d'engagement dont :
  - ✓ 21 196 348,52 € Personnel
  - ✓ 25 070 228,98 € Fonctionnement
  - ✓ 3 980 500,91 € Investissement
- 51 309 191,59 € de crédits de paiement dont :
  - ✓ 21 196 348,52 € Personnel
  - ✓ 26 682 573,39 € fonctionnement
  - ✓ 3 430 269,68 € Investissement
- 52 602 052,83 € de recettes
- 1 292 861,24 € de solde budgétaire

**Article 2**

**Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :**

- 403 101,06 € de variation de trésorerie
- 2 727 435,62 € de résultat patrimonial
- 4 003 882,57 € de capacité d'autofinancement
- 569 723,91 € de variation de fonds de roulement

**Article 3**


**Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 2 727 435,62 € et le report à nouveau de - 566 670,14 € en réserves.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe au compte financier sont joints à la présente délibération.

Répartition des votes	
Pour	21
Contre	
Abstention	1
Ne prend pas part au vote	
<b>Total</b>	<b>22</b>

Fait à Nantes, le 9 mars 2020

Le Recteur de la région académique Pays de la Loire  
et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités,  
Président du conseil d'administration du Crous de Nantes Pays de la Loire

  
William MAROIS



Délibération n° D2020-2 du 9 mars 2020  
**Certification volontaire des comptes**  
Conseil d'administration du 9 mars 2020

**Article unique**

Le conseil d'administration décide d'entrer en certification volontaire des comptes du Crous de Nantes Pays de la Loire pour la période 2020-2025.

Les Commissaires aux Comptes seront recrutés conformément à la réglementation applicable et au code de la commande publique.

Répartition des votes	
Pour	21
Contre	
Abstention	1
Ne prend pas part au vote	
<b>Total</b>	<b>22</b>

Fait à Nantes, le 9 mars 2020

Le Recteur de la région académique Pays de la Loire  
et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités,  
Président du conseil d'administration du Crous de Nantes Pays de la Loire

William MAROIS



**Délibération n° D2020-3 du 9 mars 2020**  
**Programmation des projets financés par la quote-part de la CVEC du Crous**  
**Conseil d'administration du 9 mars 2020**

Vu l'avis de la commission CVEC du Crous du 11 février 2020 ;

**Article unique**

Le conseil d'administration approuve la programmation des 55 projets financés par la quote-part de la CVEC du Crous pour un montant total de 779 179 €.

Résultat du vote	
Pour	22
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
<b>Total</b>	<b>22</b>

Fait à Nantes, le 9 mars 2020

Le Recteur de la région académique Pays de la Loire  
et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités,  
Président du conseil d'administration du Crous de Nantes Pays de la Loire

William MAROIS



Délibération n° D2020-4 du 9 mars 2020  
**Cafétéria Inspirations Nantes**  
Conseil d'administration du 9 mars 2020

**Article unique**

Le conseil d'administration approuve l'engagement du Crous d'implanter une cafétéria dans les locaux de l'immeuble Inspirations à Nantes.

Le conseil d'administration sera consulté par voie électronique sur le bail commercial entre le Crous et le Groupe Chessé avant signature par la Directrice générale du Crous.

Répartition des votes	
Pour	20
Contre	
Abstention	2
Ne prend pas part au vote	
<b>Total</b>	<b>22</b>

Fait à Nantes, le 9 mars 2020

Le Recteur de la région académique Pays de la Loire  
et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités,  
Président du conseil d'administration du Crous de Nantes Pays de la Loire

  
William MAROIS